



*Les Conseils de Prud'hommes,
un enjeu démocratique et social indispensable
à la protection des salariés.*

**LE PROJET MACRON SUR LE CONSEIL
DE PRUD'HOMMES DOIT ETRE RETIRÉ !**

Lors du Conseil Supérieur de la Prud'homie du 26 novembre dernier, les représentants des salariés et employeurs ont rejeté à l'unanimité la réforme Macron dans ses dispositions prévoyant l'intervention systématique des juges professionnels.

Le Gouvernement, qui se défend publiquement de remettre en cause la justice prud'homale composée de conseillers prud'hommes salariés et employeurs, veut imposer une réforme qui de fait, installerait un échevinage, c'est-à-dire l'introduction massive de juges professionnels dans la procédure.

Les conseillers prud'hommes ne sont pas responsables de l'accroissement des délais, car malgré le manque d'effectifs (personnels de greffe, juges départiteurs), les conseillers prud'homaux se rendent disponibles et sont utiles à la reconnaissance des intérêts des salarié-e-s.

- 95 % des affaires sont engagées par des salariés victimes d'agissements répréhensibles de la part de l'employeur !
- Plus de 75 % des jugements sont confirmés par la cour d'appel, ce qui confirme la qualité du travail des conseillers !

Le projet Macron est une nouvelle attaque frontale contre la justice prud'homale qui, au quotidien, rend la justice malgré le manque de moyens.

Les difficultés de fonctionnement sont dues aux politiques d'austérité qui affaiblissent les services publics, de la Santé, de la justice.

Ainsi depuis 2008, 62 tribunaux ont été supprimés et l'Etat a supprimé la moitié des personnels des greffes en 20 ans !!

Les salariés qui saisissent cette juridiction doivent pouvoir être entendus et jugés par des conseillers prud'hommes qui

connaissent le monde du travail. Au lieu de dénaturer le conseil de prud'hommes, le Gouvernement ferait mieux de se poser la question, pourquoi 650.000 salariés par an sont licenciés, et comment réformer le droit du licenciement afin de permettre au salarié qui le souhaite, après avoir été licencié abusivement, de pouvoir être réintégré dans son emploi ?

En réalité, le gouvernement répond aux exigences du patronat et à la demande des instances européennes qui ne veulent plus de cette exception française qu'est le conseil de prud'hommes et c'est le doigt sur la couture du pantalon que ce gouvernement se plie à cette exigence.

Nous contestons le rapport Macron, et exigeons l'ouverture de négociations sous l'égide du Ministère de la Justice pour discuter de moyens et des réformes nécessaires, en vue d'améliorer réellement la justice prud'homale, pour que celles et ceux qui s'y adressent puissent être jugés dans les délais raisonnables et que les conseillers prud'hommes disposent de moyens pour remplir leur mission.

Avec la CGT, agissons pour :

- le rétablissement de l'élection des conseillers prud'hommes,
- des moyens humains et matériels pour un bon fonctionnement des conseils,
- des moyens pour la formation des conseillers, etc....

Dans de nombreux conseils de prud'hommes des actions unitaires sont engagées pour défendre la justice prud'homale.

Avant les débats (dès le 26 janvier) et le vote de la loi à l'Assemblée, les salariés doivent être informés et se mobiliser. Le parlement doit entendre les arguments des conseillers prud'homaux, des organisations syndicales !!

- ➔ **ENSEMBLE IMPOSONS DES PROPOSITIONS CONFORMES AUX INTERETS DES SALARIES ET LA JUSTICE PRUD'HOMALE !**
- ➔ **SIGNEZ ET FAITES SIGNER LES PETITIONS** (*site cgt.fr*)

**A L'OCCASION DE LA RENTREE SOLENNELLE DU CONSEIL DE PRUD'HOMMES,
L'UNION DEPARTEMENTALE APPELLE A UN RASSEMBLEMENT
DEVANT LE CONSEIL (RUE DU PERE BROTTIER)**

LE LUNDI 19 JANVIER 2015 A 13 H 30

POUR DIRE NON A LA MORT DE CETTE INSTITUTION AU SERVICE DES SALARIES.